



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. limitée  
28 septembre 2012  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**

**Cinquante-neuvième session**

Genève, 17-28 septembre 2012

**Projet de rapport du Conseil du commerce et du  
développement sur sa cinquante-neuvième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 17 au 28 septembre 2012

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé du Président .....	2
Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement .....	2

## Résumé du Président

### Évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Les débats du Conseil se sont articulés autour de deux thèmes, à savoir: les questions fondamentales découlant du fonctionnement du système commercial international et leurs incidences sur un développement équitable; et les résultats du récent Sommet Rio+20 et leurs conséquences pour le commerce et le développement. Des observations ont été présentées par: le Secrétaire général de la CNUCED; le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); le Directeur du Département du commerce international de la Banque mondiale; des directeurs et hauts fonctionnaires des divisions du commerce des commissions régionales de l'ONU (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes); le Directeur du Département du commerce et des politiques de la Communauté économique eurasiennne; le représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED; le Conseiller de l'Institut international du développement durable; et le Directeur du développement durable du Groupe Yves Rocher et Directeur de la fondation Yves Rocher. Sont également intervenus le Coordonnateur du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité et des hauts fonctionnaires de la CNUCED. Des déclarations ont été prononcées par les représentants des États membres suivants: Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine; République dominicaine (au nom du Groupe latino-américain et caraïbe); Philippines; Honduras; Algérie; Cuba; Bangladesh; République bolivarienne du Venezuela; et Paraguay. En outre, les représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont fait des déclarations: Southern and Eastern African Trade Information and Negotiations Institute; Réseau du tiers monde; et Centre for Economic and Policy Research/Our World Is Not for Sale. Le débat a été animé par le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED.

2. Les dernières décennies avaient été marquées par la montée en puissance du commerce en tant que moteur de la croissance, du développement et de la réduction de la pauvreté. Les pays en développement étaient devenus une importante source de commerce et de croissance et contribuaient à la vigoureuse expansion du commerce mondial. Toutefois, la reprise après la crise restait faible et les risques de rechute étaient importants. Même le commerce Sud-Sud apparaissait moins dynamique qu'auparavant. Les perspectives de croissance pour les années à venir semblaient très incertaines. D'après de récentes projections de l'OMC, la croissance du commerce en 2012 s'établirait à 2,5 %, au lieu des 3,7 % initialement prévus. Si la crise s'aggravait avec un net ralentissement au niveau mondial de la croissance du produit intérieur brut, cela pourrait compromettre une partie des progrès enregistrés en matière de développement ces dernières années. Il fallait d'urgence continuer de s'attacher à donner aux pays en développement les moyens d'utiliser le commerce pour assurer un développement équitable et durable.

3. L'ampleur, la portée, la complexité et la multiplication sans précédent des chaînes mondiales de valeur modifiaient la nature du commerce («trade in tasks»). Les participants ont reconnu d'un commun accord que les tendances du commerce évoluaient dans le sens d'un approfondissement et d'une spécialisation de la participation des pays aux chaînes mondiales et régionales d'approvisionnement. Cela avait des incidences sur la façon dont

un pays pouvait tirer le meilleur parti de la contribution du commerce à la croissance et au développement. Plusieurs participants ont estimé qu'il s'agissait plus particulièrement pour les pays de déterminer comment ils pourraient participer à des activités à plus forte valeur ajoutée, et intensifier et accroître leur productivité. La prédominance croissante des chaînes mondiales de valeur faisait ressortir la nécessité pour les gouvernements de repenser leurs stratégies de croissance tirée par le commerce. Les chaînes mondiales de valeur pouvaient contribuer à l'intégration des pays dans les réseaux commerciaux, à la création d'emplois, à la modernisation de la technologie, et au perfectionnement des compétences. Dans le même temps, on ne pouvait escompter que tous les avantages soient automatiques ou également répartis entre les pays, car certains pays pouvaient se retrouver «piégés» dans des activités à faible valeur ajoutée. D'où la nécessité de politiques et de mesures judicieuses, combinées à des initiatives de coopération internationale pour le développement, et d'une collaboration avec le secteur privé pour assurer l'intégration des pays en développement dans des chaînes de production et de commerce à plus forte valeur ajoutée, et tirer davantage profit du commerce et de l'activité économique.

4. Parmi les mesures à envisager figuraient la promotion d'une diversification accrue de la production et des marchés pour aider, en particulier, les pays tributaires des produits de base. D'où l'importance «d'interventions publiques judicieuses», pouvant prendre la forme d'une coopération publique-privée, d'investissement d'infrastructure, de mesures de réduction des coûts de transaction et des coûts commerciaux, et d'une politique dynamique du marché du travail pour renforcer la compétitivité. La coopération internationale était essentielle pour réduire globalement les coûts commerciaux associés aux chaînes mondiales de valeur. La mise en place de filets de protection sociale devrait aller de pair avec une économie de plus en plus ouverte et intégrée.

5. Abaisser les coûts commerciaux était particulièrement important dans le contexte des chaînes mondiales de valeur. Cela passait par des mesures de réduction des coûts de transaction liés aux contraintes matérielles, réglementaires et institutionnelles pesant sur les chaînes de commerce et de transport. La facilitation du commerce, qui portait sur les procédures douanières ainsi que sur l'amélioration de la logistique commerciale, des liaisons et des réseaux de transport (par exemple, couloirs de transport), et la promotion de l'intégration régionale, représenterait une contribution importante, en particulier en Afrique et dans les pays en développement sans littoral où les coûts commerciaux avaient tendance à être élevés. D'après une récente étude de la Banque mondiale, pour 1 dollar investi dans la facilitation du commerce et l'amélioration des réglementations, l'accroissement du commerce se chiffrait à 70 dollars. On a souligné l'importance des services pour la facilitation du commerce dans les chaînes mondiales de valeur et l'amélioration de la productivité en général, ainsi que pour accéder à des activités à plus forte valeur ajoutée, s'agissant en particulier de services intermédiaires tels que services d'infrastructure, services de transport, services aux entreprises et services professionnels.

6. La persistance d'un chômage élevé mettait à l'épreuve la détermination de nombreux pays de maintenir leurs marchés ouverts. Il était très préoccupant de constater que les mesures de restriction du commerce avaient continué de proliférer. De nouveaux domaines de contentieux commerciaux étaient également apparus – obstacles non tarifaires, y compris les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce, normes environnementales ou privées, fluctuation des taux de change, mesures de lutte contre les effets des changements climatiques. Il était tout aussi important de ne pas négliger des questions traditionnelles intéressant particulièrement les pays en développement, telles que les obstacles à la frontière et les subventions. Le travail de suivi et de surveillance effectué par la CNUCED, l'OMC et l'Organisation de coopération et de développement économiques à cet égard était utile pour limiter l'extension de ces mesures.

7. Eu égard à l'abaissement des traditionnels obstacles au commerce, il a généralement été reconnu que les mesures non tarifaires prenaient de plus en plus d'importance, s'agissant notamment du commerce lié aux chaînes mondiales de valeur qui étaient particulièrement sensibles aux coûts. Dans la région Asie-Pacifique, de 15 à 18 % environ de la valeur totale des exportations – environ 300 milliards de dollars – étaient touchés par des mesures non tarifaires; d'où l'urgence de s'attaquer à de telles mesures. La plupart des représentants ont reconnu que certaines mesures pouvaient être légitimes, mais beaucoup ont considéré que d'autres mesures pouvaient avoir l'effet d'un protectionnisme déguisé. Quelques pays ont appelé à une plus grande transparence, ainsi qu'à une approche coopérative et consultative pour remédier aux aspects préjudiciables au commerce des mesures non tarifaires. Une plus grande transparence était nécessaire pour savoir quelles mesures étaient mises en place, l'un des principaux problèmes étant celui du manque de données. En coopération avec d'autres partenaires, la CNUCED s'était attaquée à ce problème en lançant l'initiative sur la «transparence dans le commerce» et un «Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité». Les représentants ont invité la CNUCED à étudier les moyens de faciliter la participation des pays en développement aux processus d'établissement des normes.

8. Le système commercial multilatéral restait un élément fondamental de la gouvernance économique mondiale. Tous les pays étaient concernés par les problèmes que posait l'impasse des négociations du Cycle de Doha. Pour être viable, la libéralisation du commerce devait pleinement tenir compte des actuelles asymétries de structure commerciale et de capacité entre les pays, afin de permettre aux différentes économies de croître et de se développer de façon durable. Les questions concernant les pays les moins avancés (PMA) devaient bénéficier d'une attention appropriée pour garantir la mise en œuvre effective des engagements pris, s'agissant par exemple de l'accès aux marchés en franchise et hors contingent et des dérogations en matière de services.

9. Quelques représentants se sont demandé comment gérer le commerce et son intégration dans une architecture économique mondiale cohérente de façon que le commerce contribue à la création d'emplois, au renforcement des capacités productives et à un développement durable et équitable. Promouvoir une plus grande cohérence de l'élaboration des politiques économiques au niveau international, y compris une plus grande cohérence entre les politiques commerciales, financières et monétaires, était important. Il fallait également faire du commerce un instrument contribuant à la réduction de la pauvreté, notamment dans la perspective de l'examen en 2015 de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, lesquels devraient être abordés dans le plus large contexte de l'action internationale et du débat mondial autour du développement. De nouvelles initiatives pourraient être prises pour promouvoir un consensus international et une coopération internationale et préserver le multilatéralisme. L'Organisation des Nations Unies et la CNUCED jouaient un rôle important en tant que seuls organismes universels habilités à s'attaquer à ces questions fondamentales.

10. En raison de l'impasse dans laquelle se trouvait le processus multilatéral et de la multiplication des chaînes mondiales de valeur, on observait une accélération de la tendance à engager des initiatives bilatérales et régionales pour libéraliser l'environnement commercial en allant au-delà des droits de douane et en s'attaquant aux obstacles non tarifaires et à différentes mesures à l'intérieur des frontières concernant l'investissement, la concurrence, les marchés publics et la facilitation du commerce. De plus en plus de régions avaient mis au point un modèle d'accord régional et avaient entrepris d'élargir et de consolider les accords commerciaux régionaux existants; par exemple, en Afrique, un plan d'action avait été approuvé pour la création d'une zone de libre-échange continentale destinée à stimuler le commerce intrarégional. Cela faisait ressortir la nécessité d'une plus grande cohérence entre multilatéralisme et régionalisme. Un enjeu fondamental, dans la plupart des régions, était de trouver les moyens de promouvoir le commerce intrarégional.

D'une manière générale, de nombreuses régions en développement, telles que l'Amérique latine et les Caraïbes, étaient spécialisées dans la production de matières brutes. Une récente étude de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale indiquait que la croissance du commerce au sein de la région semblait avoir un effet dynamique sur le développement. De plus, un renforcement des échanges commerciaux avec d'autres pays du Sud, par exemple l'Inde, pouvait avoir davantage d'effets que l'intégration avec l'Union européenne.

11. La Conférence Rio+20 n'avait peut-être pas donné des résultats pleinement satisfaisants pour beaucoup, mais elle avait défini un plan de mesures nationales et internationales pour parvenir à un développement durable et mettre en place une économie verte. L'impératif d'une économie verte – stimulée par la science et potentiellement bénéfique pour le développement – exercerait une influence croissante sur le commerce et la gouvernance économique mondiale, s'agissant d'assurer la cohérence entre le système commercial et la gouvernance environnementale. En tant que moteur du développement et de la croissance, le commerce devrait contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté. Si plusieurs mesures liées au commerce pouvaient servir cet objectif, par exemple l'ouverture croissance du commerce des biens et services environnementaux, il était important qu'elles n'aient pas un effet de protectionnisme déguisé ou conduisent à une répartition déséquilibrée des coûts et des avantages.

12. La CNUCED pouvait servir de plate-forme institutionnelle pour l'examen de certaines de ces questions, conformément au paragraphe 18 b) du Mandat de Doha et, notamment, aux paragraphes 56 et 58 du Document final de la Conférence Rio+20, «L'avenir que nous voulons». Elle inaugurerait prochainement un «Forum sur l'économie verte» et conduirait des examens de la politique de promotion d'une économie verte à la demande des pays. Les représentants ont souligné l'importance de renforcer les capacités des pays en développement, en particulier des PMA, de façon qu'ils puissent bénéficier de la transition vers une économie verte. Il faudrait toutefois tenir compte des coûts potentiels en Afrique, tels que le danger d'un détournement de l'utilisation des terres pour la production de biocarburants au détriment d'une production vivrière.

13. Les politiques environnementales et la politique de concurrence étaient complémentaires, les deux visant à corriger les dysfonctionnements du marché et à accroître le bien-être social. Il fallait instaurer une plus grande cohérence entre ces deux types de politique. Par ailleurs, la CNUCED apportait un appui aux pays pour l'examen des Principes directeurs de l'ONU pour la protection du consommateur, qui traitaient également d'une consommation durable pouvant contribuer à un développement plus durable. Les négociations et les accords commerciaux influençaient beaucoup sur les efforts déployés par les pays en matière de développement durable. Un bon exemple en était le Sommet de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique) tenu en septembre 2012, où les participants avaient décidé de réduire les droits de douane de 5 % ou moins sur un certain nombre de biens environnementaux. Certains représentants ont dit que l'économie verte pouvait être une occasion à saisir pour les entreprises en ce sens qu'elle alliait la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles aux attentes des consommateurs. Il existait, à cet égard, des possibilités d'approfondir la collaboration entre la CNUCED et le secteur privé. Celui-ci considérait que la CNUCED avait un rôle important à jouer en tant qu'instance de promotion d'une collaboration entre les différents acteurs pour améliorer la compréhension des liens entre les secteur d'activité et la biodiversité et faciliter un échange d'expériences.